

Commune de CHARMÉ

Procès verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2025

Présents : Monsieur Mickaël AUDOUIN, Sabrina BECHIEAU, Monsieur Bernard BORNE, Monsieur Benoit FRADIN, Madame Chantal MACHET, Madame Marilyne MELON, Monsieur Jean-Michel RABIOUX.

Absents excusés : Madame Agnès BAUDRILLART (pouvoir donné à Madame MACHET), Monsieur Louis MOREAU (pouvoir donné à Monsieur Mickael AUDOUIN), Monsieur William VENUTI.

Secrétaire de séance : Madame Marilyne MELON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H07.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2025 à l'unanimité des présents et représentés (9/9).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter 3 points à l'ordre du jour initial, en l'occurrence, 1 point oublié pour une décision budgétaire modificative pour pouvoir effectuer les achats présentés dans les points 2, 3 et 4, achats décidés après l'établissement du budget, **et 2 points pour la création de 2 CDD « services administratifs »** correspondants exactement aux disponibilités horaires de la candidate retenue.

Demandes acceptées à l'unanimité des présents et représentés.

I. DELIBÉRATIONS

1. Délibération portant création d'un emploi permanent – services techniques, espaces verts et bâtiments communaux (article L313-1 et L332-8 du CGFP) :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au licenciement pour inaptitude médicale d'un agent et au non renouvellement d'un contrat 15h/35 en complément de services avec une autre collectivité, il nous faut donc revoir le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent « services techniques : espaces verts, voirie et bâtiments communaux », au titre des articles L313-1 et L332-8 du CGFP, à temps complet pour 35 heures hebdomadaires à compter du 01/07/2025, pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux. Cet emploi peut être occupé au titre de l'article 332-8 du CGFP par un agent contractuel.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. Achat d'un « Barnum » pour la cour de l'école primaire :

Afin de fournir aux élèves, durant les récréations et la pause méridienne de la période chaude, un peu plus d'ombre que celle du petit préau du côté nord, il est envisagé de placer, côté sud au fond de la cour, un « Barnum » démontable qui pourra, en outre, être utilisé par la collectivité dans d'autres lieux et circonstances.

Deux devis sont présentés :

- **Barnum acier premium** 3 X 4,5 m Pack murs Beige : **563 € TTC** (parties métalliques plus épaisses)
- **Barnum acier semi pro** 3 X 4,5 m Pack murs Beige : **465 € TTC**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte, à l'unanimité, pour le modèle Premium à 563.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3. Achat d'une débroussailleuse thermique pour remplacer l'ancienne hors d'usage :

Il apparaît indispensable d'envisager l'achat d'une débroussailleuse thermique afin de remplacer l'ancienne hors d'usage. Le responsable des services techniques a retenu le modèle suivant :

- **UMK 450 XEE** - Moteur Honda : **799 € TTC des établissements TARDY.**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis du modèle Honda à 799.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4. Aménagement de la Place de la Liberté : entourage.

Afin de protéger cette place en sol naturel d'éventuelles dégradations par le stationnement répété ou le passage intempestif de véhicules en périodes pluvieuses, la collectivité a décidé de procéder à l'entourage de la place, travaux réalisés en régie.

- Devis de COMAT & VALCOT pour les matériaux nécessaires à l'entourage : **2 530,80 € TTC**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5. Demande de subvention exceptionnelle de l'association « VÉLO TUSSONNAIS ORGANISATION » pour la manifestation « L'Échappée Charentaise » organisée les 28 et 29 juin 2025 et qui traverse notre commune :

Cet évènement qui a pour but de faire connaître et de promouvoir notre territoire alliera le sport, les découvertes du patrimoine, la gastronomie, et des animations festives. Pour mener à bien la première édition de ce projet, l'association a besoin de soutien et sollicite des aides financières.

Plusieurs membres du Conseil proposent une subvention de 100.00 €.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Association « Vélo Tussonnais Organisation » une subvention exceptionnelle de 100.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6. Décision budgétaire modificative :

Afin de pouvoir effectuer les achats décidés après l'établissement du budget, il est nécessaire de prendre **une décision budgétaire modificative** comme suit :

Pour pouvoir honorer des dépenses d'Investissement d'un possible total de précaution de 28 000 € :

- Compte 215731 (Balayeuse) : 25 000 €
- Compte 2158 (Débroussailleuse) : 1 500 €

- Compte 3188 : (Barnum) : 1 500 €

Il convient de prendre cette somme sur les dépenses de Fonctionnement comme suit :

- Chapitre 023 : + 27 349,40 €

- Chapitre 042/ Compte 6811 : 650,60 €

Pour les porter en Recettes d'investissement :

- Chapitre 021 : + 27 349,40 €

- Chapitre 040 : + 650,60 €

Voir le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Chapitre 042/Compte 6811 Dotation Amortissement	650,60 €	Compte 215731 Matériel roulant	25 000,00 €
Chapitre 023 Virement section investissement	27 349,40 €	Compte 2158 Outillage technique	1 500, 00 €
		Compte 2188 Autres	1 500,00 €
Total	28 000,00 €	Total	28 000,00 €
		Recettes	
		Chapitre 040/Compte 28041582	650,60 €
		Chapitre 021 Virement de Section fonctionnement	27 349,40
		Total	28 000,00 €

Le budget étant voté en suréquilibre en Fonctionnement, notre DM n'a pas besoin d'être équilibrée en Fonctionnement.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Création d'un CDD « Accroissement temporaire d'activité » 10h/semaine aux services administratifs :

Afin de préparer le remplacement de notre secrétaire de mairie, suite à son départ prévu le 21 juin 2025, Monsieur le Maire, propose la création d'un poste au service administratif, avec un CDD d'emploi non permanent « Accroissement temporaire d'activité » - Article L.332-23 1° du CGFP (déclaration faite sur le site emploi-territorial), fonctions qui peuvent être exercées par un agent non titulaire.

Le CDD serait de 10h/35/semaine, à compter du 12 mai 2025 jusqu'au 30 juin, avec un « tuilage » d'un mois ou plus pour aider à l'adaptation à ce poste. La rémunération sera calculée sur la base de l'échelle C1, et de l'échelon indiciaire applicable aux adjoints administratifs.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. Création d'un emploi permanent 20h/35/semaine – services administratifs (article L313-1 et L332-8 et L332-9 du CGFP) :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Afin d'assurer le remplacement de notre secrétaire de mairie, suite à son départ prévu le 21 juin 2025, il nous faut donc revoir le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent - services administratifs - à temps non complet pour 20/35 heures hebdomadaires à compter du 01/06/2025, avec un CDD de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans (Arts L 332-8 et L332-9 du CGFP), (déclaration faite sur le site emploi-territorial). Cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint administratif ou au titre de l'article 332-8 du CGFP par un agent contractuel.

La rémunération sera calculée sur la base de l'échelle C1, et de l'échelon indiciaire applicable aux adjoints administratifs.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

➤ **Achat d'une balayeuse tractée :**

Délibération reportée dans l'attente de renseignements complémentaires sur les devis reçus et le matériel correspondant.

II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Recours au service « Assistance intérim » du CDG 16 :

Pour remplacer momentanément un agent technique (école et Mairie) en arrêt de maladie, Madame Corinne SITEAU, est engagée pour 7 semaines, du 5 mai au 21 juin 2025, à raison de 23h/35 par semaine.

2. Contentieux commune /riverains - Pluvial RD 736 devant la Mairie :

Suite à la dernière expertise amiable, la copie du rapport hydraulique fait lors de l'aménagement du Bourg a été transmise aux différents experts pour étude, établissement des responsabilités et propositions à faire pour résoudre ce problème.

3. Travaux du SMABACAB sur le Ruisseau de Charmé :

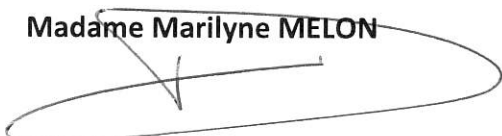
Visite ouverte aux administrés, animée par Monsieur Julien BLANCANT, programmée le mercredi 7 mai à 17h30.

4. Un « Café citoyen » est prévu le samedi 17 mai 2025 de 10h à midi au N° 2 route de Ruffec.

Fin de la réunion à 20h32.

Prochain Conseil Municipal à 19h00 le jeudi 19 juin 2025.

**La secrétaire de séance :
Madame Marilyne MELON**



Le Maire :

Monsieur Bernard BORNE

